

Les taux provinciaux actuels de la taxe sur l'essence, par gallon, sont: Île du Prince-Édouard, 13 cents; Nouvelle-Écosse, 13 cents; Nouveau-Brunswick, 13 cents; Québec, 11 cents; Ontario, 11 cents; Manitoba, 9 cents; Saskatchewan, 10 cents; Alberta, 9 cents; Colombie-Britannique, 10 cents; Yukon, 3 cents.

Les diverses administrations fiscales permettent certains remboursements et exemptions; il en est fait mention dans la publication du Bureau, *L'Automobile au Canada**.

7.—Recettes du Dominion et des provinces provenant des taxes sur l'essence, années financières, 1940-1946¹

NOTA.—Pour les statistiques du nombre de gallons assujétis à ces taxes, voir p. 747. Au sujet des années financières, voir nota du tableau 8, p. 1063. Les chiffres de 1923-1934 paraissent à la p. 1020 de l'*Annuaire* de 1945; ceux de 1935-1939, à la p. 1055 de l'édition de 1947.

Année et détail	Île du Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$
1940—Recouvrées du public.....	300,842	2,875,400	2,104,686	11,154,540	26,608,291
1941—Recouvrées du public.....	284,722	3,031,449	2,052,234	12,260,427	27,641,457
1942—Recouvrées du public.....	292,728	2,422,692	1,689,599	9,977,871	20,996,053
Subvention fédérale.....	58,851	470,409	391,678	1,529,050	5,612,238
1943—Recouvrées du public.....	279,103	2,171,788	1,561,900	9,939,879	19,167,961
Subvention fédérale.....	46,885	696,490	539,173	1,863,369	7,440,330
1944—Recouvrées du public.....	290,731	2,839,367	1,763,299	11,022,934	18,913,406
Subvention fédérale.....	19,021	606,654	359,013	778,602	7,694,885
1945—Recouvrées du public.....	364,663	2,642,334	2,017,488	11,461,400	24,167,451
Subvention fédérale.....	—	264,305	83,584	—	2,440,840
1946—Recouvrées du public.....	465,648	3,498,181	2,832,391	12,949,099	31,260,377
	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Gouvernement fédéral ²
	\$	\$	\$	\$	\$
1940—Recouvrées du public.....	2,805,074	3,348,936	3,221,775	3,759,629	—
1941—Recouvrées du public.....	2,736,158	3,340,357	4,212,305	4,005,947	17,459,698
1942—Recouvrées du public.....	2,343,942	2,901,257	3,524,625	3,283,493	24,917,486
Subvention fédérale.....	334,207	496,023	—	480,133	—
1943—Recouvrées du public.....	2,403,159	3,271,516	3,645,895	3,139,025	24,775,505
Subvention fédérale.....	274,990	125,763	—	624,601	—
1944—Recouvrées du public.....	2,401,865	3,386,328	3,808,155	3,257,146	29,509,122 ³
Subvention fédérale.....	276,284	10,952	—	506,480	—
1945—Recouvrées du public.....	2,681,556	4,390,333	4,463,196	4,330,543	29,660,132 ³
1946—Recouvrées du public.....	3,320,949	4,724,071	5,403,921	5,682,094	34,916,832 ³

¹ Sauf les montants que les agences déduisent à titre de commissions. ² Y compris le Yukon.
³ Année civile.

Section 3.—Droits successoraux†

La première imposition de droits successoraux au Canada eut lieu en 1892, lorsque la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario adoptèrent des lois de cette nature. Des lois semblables ont été adoptées dans les autres provinces aux dates suivantes: Manitoba, 1893; Île du Prince-Édouard et Colombie-Britannique, 1894; Saskatchewan et Alberta, 1905.

Les droits sur les successions se sont accrus au point de former une partie importante, bien que variable, des revenus provinciaux. Le tableau 8 indique les recettes de cette source à compter de 1921.

En 1947, sept provinces délaissent le domaine des droits successoraux en conformité d'accords généraux conclus avec le Dominion en vue d'abolir la double imposition. Ces accords succèdent aux accords fiscaux du temps de guerre expirés

* Chez le Statisticien du Dominion, Ottawa; prix, 25 cents.
† Révisé sous la direction de A. K. Eaton, sous-ministre adjoint, ministère des Finances, Ottawa.